

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE VAUCLUSE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL
COMMUNAUTAIRE

Communauté de Communes
Sud Luberon

Séance du 25 juin 2026

Date de convocation : 17/06/2026
Date d'affichage : 16/06/2026

Nombre de membres : 41
Nombre de membres en exercice : 41
Nombre de membres présents : 29
Nombre de pouvoirs : 6
Nombre de votants : 35

L'an deux mille vingt-six et le vingt-cinq juin à dix-huit heures et quarante minutes, le conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Jean-François LOVISOLO.

Présents : M. Régis AUDIBERT, M. Michel AURIOL, M. Alain BEDOS, M. BENOIT Thierry, Mme Valérie BOISGARD-BOUCHER, M. Jean-Marc BRABANT, M. Jean-Baptiste CALAC, M. Paul COPETE, M. Géraud DE SABRAN PONTEVES, Mme Mariane DOMEIZEL, M. Jean-Claude DOSSETTO, M. Alain FERETTI, M. Rémy FRANCESCHI, M. Grigori GERMAIN, Mme Marie-Joëlle GUEGUENIAT, M François-Xavier GUISS-SPENGLER, M. Marc JAUBERT, M. Thierry LACROIX, Mme Nathalie LEBouc, Mme Emma LEON, M. Jean-François LOVISOLO, Mme Séverine MAUGAN-CURNIER, M. Grégory VANDERSOUPPEL, Mme Michèle REYNIER, M. Jean-Louis ROBERT, Mme Rahma SALAMANI, M. Nicolas SALERNO, M. Robert TCHOBDRENOVITCH, Mme Hélène PIGASSOU, M. Christian VACHIER-MOULIN, M. Patrice VARAIRE, Mme Martine VAUX, M. Michel VELLARD, Mme Bernadette VITALE, M. Adrien VOGEL.

Procurations : M. Mme Géraldine COUTON à Mme Hélène THERY PIGASSOU, Mme Martine KOSTRZEWA à Mme Valérie BOISGARD-BOUCHER, Mme Karine MOURET à M. Jean-Marc BRABANT, Mme Carol PIZZALA à M. Grégory VANDERSOUPPEL, M. Grégory RISBOURG à M. Rémy FRANCESCHI, Mme Caroline ROZENCWAIG-BLANC à M. Adrien VOGEL.

Absents et excusés : Mme Géraldine COUTON, Mme Martine KOSTRZEWA, Mme Karine MOURET, Mme Carol PIZZALA, M. Grégory RISBOURG, Mme Caroline ROZENCWAIG-BLANC.

Mme Nathalie LEBouc est nommée secrétaire de séance.

Délibération n° 2026-070
Création d'un emploi permanent et mise à jour du tableau des effectifs

Rapporteur : Mme Emma LEON

Vu le code général des collectivités territoriales ;
Vu le code général de la fonction publique, et notamment l'article L. 313-1 ;
Vu le budget,

Considérant ce qui suit :

Conformément à l'article L. 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque établissement public sont créés par l'organe délibérant.

Compte tenu de la nécessité d'assurer la structuration, la coordination et la direction de l'ensemble des services de la collectivité, sous l'autorité du président, il apparaît nécessaire de pourvoir à la création d'un emploi permanent de directeur général des services, relevant du grade d'attaché hors classe (catégorie hiérarchique A), à temps complet. Cet emploi a vocation à être pourvu par un fonctionnaire.

Dès lors, il appartient au conseil communautaire de créer, à compter du 26 juin 2026, un emploi permanent de directeur général des services, relevant du grade d'attaché hors classe (catégorie hiérarchique A), à temps complet.

Le conseil communautaire ouï cet exposé et après en avoir délibéré, décide :

- **De créer** un emploi permanent sur le grade d'attaché hors classe relevant de la catégorie hiérarchique A pour effectuer les missions de Directeur Général des Services à temps complet ;
- **De dire** que la dépense est inscrite au chapitre 012 du budget primitif 2026 ;
- **D'autoriser** le président, ou son représentant dûment habilité, à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

La secrétaire de séance
Mme Nathalie LEBouc



Le président
M. Jean-François LOVISOLO

